

Séance du 29 mai 2024

<u>Date de convocation :</u> 23/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice :</u> 14	Sont présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 13	
<u>Représentés :</u> 1	Représentés : Romain DECOURT par Michel PERALES
<u>Votants :</u> 14	

Secrétaire de séance : Laurence JULIEN

Ordre du jour :

- Achat parcelles AB818 & AB819
- Tarif piscine, friandises, chalets
- Cantine - rénovation du chauffage - demande de subvention
- Ecole de Vabre - installation d'un pare soleil - demande de subvention
- Rénovation AEP de la sagne - demande de subvention
- Loyer appartement école et centre social
- Boutique vabraise - demande de remise exceptionnelle
- Lotissement - mise en place d'un règlement
- Réseau AEP : autorisation de signer les actes authentiques d'autorisation de passage en terrain privé
- Enquête publique - Avis du conseil municipal
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de la fourniture d'électricité

Le compte rendu du conseil de 4 avril est approuvé à l'unanimité

N°DE 2024 044

Objet: Achat parcelles AB818 & AB819

Suite à la délibération n°_DE_2024_009 du 10/01/2024 concernant l'achat des parcelles, section AB n°818 d'une superficie de 1a48ca et section AB n°819 d'une superficie de 4a74ca appartenant à l'Association Diocésaine d'Albi.

Considérant l'absence de réseau électrique et d'eau et d'assainissement initialement prévu

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **Décide** d'acquérir :

- * la parcelle section AB n°818 d'une superficie de 1a48ca
- * la parcelle section AB n°819 d'une superficie de 4a74ca

appartenant à l'Association Diocésaine d'Albi

- **Fixe** le prix d'achat à 30 000 € (trente mille euros),
- **Autorise** Mme le Maire ou le 1er adjoint à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette opération.
- **Annule** la délibération n°DE_2024_009 du 10/01/2024

N°DE 2024 045

Objet: Tarif piscine municipale et chalets

Madame Marie Wiltord Riboulet informe le conseil que suite à la modification de la régie piscine, il est nécessaire de délibérer sur tous les prix en lien avec la régie "Piscine et loisirs" Elle présente les tarifs

concernant la piscine, les glaces et friandises, les locations de chalets et services annexes pour la saison prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- **Fixe**, à compter du 1^{er} juin 2024, comme suit les tarifs concernant l'entrée à la piscine municipale :

Entrées	Enfants à partir de 6 ans	2.00 €
	Adultes	3.00 €

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 6 ans mais **obligatoirement accompagnés par un adulte payant l'entrée ou abonné.**

Abonnement	Enfants à partir de 6 ans	Carte couleur beige	10.00 €
	Adultes	Carte de couleur verte	18.00 €

La carte abonnement est valable pour 7 entrées consécutives ou non.

Demi-tarif pour les colonies, groupes organisés et surveillés (sous réserve de prévenir le maître-nageur 48h à l'avance ; par groupe organisé il s'agit de centre de loisirs, de foyer rural ou de MJC)

Entrée gratuite pour les scolaires par groupes organisés et surveillés (prévenir le maître-nageur 48 H).

- **Fixe**, à compter du 1^{er} juin 2024, comme suit les tarifs concernant le prix des friandises et glaces en vente à la piscine municipale

Glaces - Friandises

Glaces & Confiteries sucrées ou salées	prix
Glaces à	3.00 €
Glaces à	2.50 €
Glaces à	2.00 €
Glaces à	1.50 €
Glaces à	1.00 €
Glaces à	0.50 €
Diverses friandises (salées ou sucrées) à	3.00 €
Diverses friandises (salées ou sucrées) à	2.50 €
Diverses friandises (salées ou sucrées) à	2.00 €
Diverses friandises (salées ou sucrées) à	1.50 €
Diverses friandises (salées ou sucrées) à	1.00 €
Diverses friandises (salées ou sucrées) à	0.50 €
Boissons	
Bouteille d'eau à	0.50 €
Canettes à	1,50 €
Autres boissons à	1,00 €

- **Fixe**, à compter du 1^{er} juin 2024, comme suit les tarifs concernant le prix de location et service en lien avec les chalets

Caution : 500.00 Euros

Saison du 29/06/2024 au 31/08/2024

- Semaine 7 nuits : 500,00 € (dont 1 entrée piscine par famille et par personne)
- 5 nuits/6 jours : 420,00 €
- 4 nuits/5 jours : 350,00 €
- 3 nuits /4 jours : 280,00 €

- 2 nuits/3jours : 210,00 €

Pendant cette période, la priorité sera donnée aux locations à la semaine

Hors saison*

- Semaine/7nuits : 300,00 €
- 5 nuits/6jours : 240,00 €
- 4 nuits/5jours : 200,00 €
- 3nuits /4jours : 160,00 €
- 2 nuits/3jours : 120,00 €
- 1 nuit /2 jours : 90,00€

*Forfait chauffage obligatoire 30€ la semaine ou 5€ la nuit pour les périodes (octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril)

Services :

- Ménage : Forfait 40 €
- Location Kit draps : la paire de grand (en 140 ou 160): 13 €
la paire de petit (en 70 ou 80) : 12€
- Location drap de douche : 5€

- Précise que :

- la taxe de séjour, la taxe additionnelle départementale et régionale sont facturées en sus en fonction de la délibération de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux,
- les animaux ne sont pas acceptés,
- tout départ volontaire et anticipé de l'occupant du chalet avant la fin du séjour n'obligera pas la Commune à la restitution des sommes déjà versées.

N°DE 2024 046

Objet: Modification des horaires de la piscine municipale

Mme Wiltord Riboulet Marie propose au conseil de modifier les horaires d'ouverture de la piscine comme suit :

Lundi	FERMETURE
Mardi	de 14 h 45 à 19 h 15
Mercredi	de 11 h à 13 h et de 14 h 45 à 19 h 15
Jeudi	de 14 h 45 à 19 h 15
Vendredi	de 11 h à 13 h et de 14 h 45 à 19 h 15
Samedi	de 11 h à 13 h et de 14 h 45 à 19 h 15
Dimanche	de 11 h à 13 h et de 14 h 45 à 19 h 15

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de modifier les horaires d'ouverture de la piscine comme ci-dessus.

N°DE 2024 047

Objet: Cantine - rénovation du chauffage- Demande de subventions

M. PISTRE présente au conseil le projet de rénovation du système de chauffage des 2 réfectoires de la cantine. En effet, le système de chauffage actuel très énergivores nécessite d'être changé.

Il convient de délibérer pour approuver le plan de financement et demander des subventions auprès de l'état et du département

- Installation d'une PAC (cantine personnes âgées)	17 756,00 €
- Installation d'une PAC (cantine scolaire)	<u>8 878,00 €</u>
TOTAL H.T. :	26 634,00 €

PLAN de FINANCEMENT

* Conseil Départemental (30%) FDT Axe 1 mesure 1	7 990,20 €
* Etat - Font vert Axe 1 – I-A (50 %) :	13 317,00 €
* Autofinancement :	<u>5 326,80€</u>
Total financement :	26 634,00 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite une subvention d'un montant de 13 317,00 € auprès des services de l'Etat
- Sollicite une subvention d'un montant de 7 990,20 € auprès du Conseil Départemental

N°DE 2024 048

Objet: Ecole - installation d'un pare soleil - Demande de subventions

M. PISTRE présente au conseil le projet d'installation d'un pare soleil sur la façade sud de l'école au-dessus des fenêtres des classes afin d'améliorer le confort des élèves lors des fortes chaleurs.

Il convient de délibérer pour approuver le plan de financement et demander des subventions auprès de l'état et du département

Installation d'un pare soleil	11 690,00 €
TOTAL H.T. :	11 690,00 Euros

PLAN de FINANCEMENT

* Conseil Départemental (FDT) (30%) :	3 507,00 €
* Etat - Font vert Axe 1 I-B (50%)	5 845,00 €
* Autofinancement	<u>2 338,00 €</u>
	11 690,00 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite une subvention d'un montant de 5 845,00 € auprès des services de l'Etat
- Sollicite une subvention d'un montant de 3 507,00 € auprès du Conseil Départemental

N°DE 2024 049

Objet: Rénovation AEP rue de la sagne - demande de subventions

Dans le cadre de la résolution des fuites sur notre réseau AEP, il est envisagé de rénover le réseau de la rue de la sagne (remplacement des conduites en PVC antérieure à 1980 et des conduites en fonte) sur une longueur de 290ml

Travaux :	35 565,00 € HT
Fourniture :	7 044,38 € HT
Travaux en régie :	<u>5 250,00 €</u>
Total travaux	47 859,38 €

Plan de financement

Département du Tarn (50%)	23 929,69 €
Agence de l'eau Adour Garonne (30%)	14 357,81 €
Autofinancement	<u>9 571,88 €</u>
	47 859,38 €

N°DE 2024 050

Objet: Fixation loyer Appartement droite sis 5 rue du mas

Mme le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation de l'appartement de droite sis 5 rue du mas vont être terminés prochainement et que nous pourrons les mettre à la location.

Cet appartement est un T4 de 100m² environ

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à **quatre cent cinquante (450€) par mois** le montant du loyer de l'appartement
- Précise que le loyer sera indexé annuellement sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL)
- Fixe une provision mensuelle pour "eau" qui sera calculée en fonction du nombre de personnes au foyer
- Fixe une provision mensuelle "Redevance Ordures Ménagères" qui sera calculée en fonction du nombre de personnes présentes au 1er janvier de l'année.
- Autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les contrats de location

N°DE 2024 051

Objet: Fixation loyer Appartement gauche sis 1 rue du suquet

Mme le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation de l'appartement de gauche sis 1 rue du suquet vont être terminés prochainement et que nous pourrons le mettre à la location.

Cet appartement est un T2 de 55m²

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à **trois cent vingt (320€) par mois** le montant du loyer de l'appartement
- Précise que le loyer sera indexé annuellement sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL)
- Fixe une provision mensuelle pour "eau" qui sera calculée en fonction du nombre de personnes au foyer
- Fixe une provision mensuelle "Redevance Ordures Ménagères" qui sera calculée en fonction du nombre de personnes présentes au 1er janvier de l'année.
- Autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les contrats de location

Boutique Vabraise - demande de remise exceptionnelle

Suite au problème de chauffage à la boutique Vabraise, la locataire s'est trouvée sans chauffage pendant 3 mois (de février à avril). Le nouveau système de chauffage/climatisation a été installé début mai.

Elle demande une remise exceptionnelle sur son loyer du fait du non-fonctionnement du chauffage.

Proposition 50€ par mois sans chauffage soit 150€

M. PISTRE et Mme PONS précise que, dès que la commune a eu connaissance de l'absence de chauffage, un chauffage à pétrole avec un bidon de pétrole lui a été mis à disposition.

De plus nous venons d'apprendre qu'elle fermait le commerce au 30/06. A ce jour aucun courrier officiel n'a été transmis à la commune.

Sur proposition de M. PERALES, le conseil municipal, décide de surseoir au prochain conseil cette demande de remise exceptionnelle.

N°DE 2024 052

Objet: Autorisation de signer les actes authentiques d'autorisation de passage en terrain privé

Mme le Maire informe le conseil qu'en 2018, dans le cadre de la restructuration du réseau AEP, des conventions de passage en terrain privé de nos canalisations AEP ont été signées. Certains tracés ont dû être modifiés à cause des contraintes topographiques des terrains, et d'autres n'ont pas fait l'objet de convention.

Il convient d'autoriser le maire à signer les actes authentiques, rédigés en la forme administrative afin de permettre la publication auprès du service de la publicité foncière de ces conventions et modifications, et le 1^{er} adjoint au maire à représenter la commune.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les actes authentiques, rédigés en la forme administrative afin de permettre la publication de ces conventions ou modifications auprès du service de la publicité foncière,
- Autorise le 1er adjoint au maire à représenter la commune

N°DE 2024 053

Objet: Enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2024/2034 des cours d'eau dadou, Gijou

Vu l'arrêté préfectoral du 01 mars 2024 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, présentée par le syndicat mixte du bassin de l'Agoût dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2024/2034 des cours d'eau des bassins versants du Dadou et du Gijou a eu lieu du 22 avril 2024 au 24 mai 2024.

Le commissaire enquêteur a tenu une permanence en mairie le 30 avril 2024.

Mme le Maire informe le conseil que celui-ci peut donner son avis sur cette enquête.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- émet un avis favorable

N°DE 2024 054

Objet: Adhésion au groupement de commandes porté les SDE pour l'achat et la valorisation d'énergie, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Le conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Énergie,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la

Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Vabre, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Vabre au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Vabre, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Vabre.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire informe le conseil de l'accueil dans les anciens locaux de la mairie du tournage du film "surface" par la production Quad Drama. Une convention de mise à disposition doit être établie.

N°DE 2024 055

Objet: Autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux

Mme le Maire donne lecture de la proposition de convention de mise à disposition de l'ancienne mairie à la société QUAD DRAMA pour la période du 14 mai 2024 au 14 juin 2024.

Ouï cet exposé est après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Fixe le prix de la mise à disposition à 3000€ (Trois mille euros)

- autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que toute pièces nécessaires à cette opération

- Organisation des élections du 9 juin 2024. Le tableau des permanences est validé

- M. PISTRE propose la création d'un trompe l'œil sur le mur extérieur de la salle polyvalente coté HLL. Ce trompe œil serait réalisé par Laurent Martinel pour un prix de 5280.00 € TTC

- Service à la personne : Mme le Maire informe le conseil qu'en vue d'apporter un peu de bien-être à "nos mamies et papis" du centre social, il est proposé de mettre en place, en collaboration avec les associations de la commune, à compter du mois de septembre des séances de zoothérapie. (1 par mois)

Le conseil municipal accepte de prendre en charge une séance pour un montant de 120,00 €

- Intervention Michel CALS à la suite de la réunion avec le préfet pour l'espace POL ROUX.

- Mme le Maire informe le conseil de l'ouverture prochaine d'une pizzeria (à emporter) dans les locaux de l'ancienne boulangerie rue vieille.

La séance est levée à 20h15

Françoise PONS
Maire de Vabre



Laurence JULIEN
Secrétaire de séance

